



Parler avec de jeunes enfants du rôle du Conseil communal dans un projet d'urbanisme est une tâche difficile. Les actions des autorités sont en effet moins concrètes que celles des bâtisseurs, et les décisions futures sur les règles qui autorisent la construction restent bien abstraites!

Le passage du projet par la case Conseil communal sera pourtant d'importance. C'est là en effet que sera déterminé le plan partiel d'affectation (PPA), que les oppositions seront traitées et les conditions de mise à disposition du terrain définies. Le cadre spatial dans lequel les bâtiments pourront être construits, le traitement de certains éléments ainsi que l'utilisation des bâtiments y seront discutés et décidés - sous le regard des citoyens intéressés puisque les débats du Conseil communal sont publics.

Il m'a semblé important de montrer aux enfants, citoyens de demain, que les décisions prises par les cent élus du Conseil communal s'appuient sur les remarques et oppositions faites lors de la mise à l'enquête publique sur le PPA, et que ces décisions peuvent être soumises à l'ensemble des citoyens à la suite d'un éventuel référendum.

Les enfants ont naturellement des questions bien concrètes, qui touchent à leur vécu. Certains ont trouvé des réponses dans le cadre de cette exposition. D'autres ont ouvert des prolongements intéressants sur le rôle des autorités, la prise de décision ou les règles: le projet peut-il se faire si tout le monde n'est pas d'accord? Dois-je demander une autorisation si je veux construire une cabane dans la forêt?

Jacques-Etienne Rastorfer, Scrutateur suppléant, Bureau du Conseil communal de Lausanne

